



La mère de ma fille réclame aujourd'hui un droit de garde

Par **ludwik35**, le **15/05/2010** à **18:17**

Bonjour,

Ma fille à aujourd'hui 7 ans et depuis sa naissance sa maman la délaisser. en octobre 2006 j'ai engagé une procédure auprès du JAF dans l'audience à eu lieu en décembre 2006.

Malgré les convocations du tribunal la mère de ma fille ne ces pas présenté à l'audience et n'a pas constitué d'avocat.

La décision du tribunal à était réputée contradictoire et me confie l'autorité parentale exclusive et la résidence habituelle de ma fille chez moi et la mère de ma fille bénéficie d'un droit de visite, en journée et fixé à l'amiable avec moi et la dispense de toute pension alimentaire.

Aujourd'hui elle souhaite repassé devant le JAF afin de demandé à avoir la garde de notre fille un week-end par mois alors qu'elle ne respecte même pas ces droits de visite.

Elle ma fait savoir que c'était pour son moral qu'elle avait besoins d'avoir sa fille au moins un week-end par mois.

a telle des chances d'obtenir ce droit de garde et que doit je faire pour évité cela.

merci d'avance pour vos conseils

Par **amajuris**, le **15/05/2010** à **20:15**

bonsoir,

vous ne pouvez empêcher une personne de demander au JAF de modifier une décision.

je vous conseille de préparer un dossier en notant tous les faits indiquant que la mère de votre fille est inapte à assurer son rôle de mère (droits de visite non effectués, pas d'aide

affective ou matérielle...).

cordialement

Par **ludwik35**, le **15/05/2010** à **20:51**

Merci pour votre conseil
cordialement